
POLITIQUE D'INTEGRATION EXTRA FINANCIERE

« Environnement – Social – Gouvernance – Immatériel »

Janvier 2018



ROCHE-BRUNE
ASSET MANAGEMENT 

Table des matières

| | |
|--|---|
| Philosophie | 3 |
| Objectifs | 3 |
| Démarche ISR | 3 |
| Moyens mis en place | 4 |
| Engagement et dialogue actionnarial | 6 |
| Approche de lutte contre le changement climatique | 7 |
| Suivi des actifs immatériels | 7 |
| Politique de vote | 8 |
| Transparence / Reporting | 8 |
| Périmètre de couverture | 9 |

Philosophie

Partant du principe qu'une vision responsable de la création de valeur pour l'Entreprise et ses parties prenantes est plus à même de générer une performance pérenne, nous intégrons au cœur de notre processus d'investissement des **critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** rigoureux. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte d'éléments extra-financiers permet :

- une meilleure **appréciation du couple risque-opportunité** des émetteurs ;
- une plus juste **évaluation de la prime de risque**.

Objectifs

Notre démarche ISR tend à s'aligner sur les PRI (Principles for Responsible Investments de l'ONU), dont nous sommes signataires depuis janvier 2010. Par cette adhésion, nous nous engageons à maintenir en continu un suivi :

- **des performances ESG des émetteurs** de notre univers d'investissement pour ne retenir que les entreprises aux pratiques les plus responsables
- **de l'impact ESG des fonds** que nous gérons pour compte de tiers, à travers plusieurs indicateurs d'impact, en vue d'évaluer l'efficacité de notre démarche ISR.

Tous ces éléments de suivi sont reportés, en toute transparence, dans nos reporting ESG mensuels.

Après l'identification et l'intégration des enjeux extra-financiers des émetteurs au sein de notre processus de gestion, notre ambition long terme reste la matérialisation des risques extra financiers afin d'avoir une vision 360° des entreprises en portefeuille.

Démarche ISR

Notre processus d'investissement, fondé sur notre modèle de gestion propriétaire M.U.S.T.©, intègre systématiquement l'analyse financière et extra financière des entreprises. D'un côté, l'analyse fondamentale vise à établir une note d'attractivité. De l'autre, l'analyse extra-financière vise à déterminer une notation ESG élargie aux traitements des controverses et à l'évaluation de l'immatériel.

La notation extra-financière au sein de Roche Brune AM se segmente selon 3 dimensions :

- Best In Universe (approche ESG Absolue),
- Best In Class (approche ESG Relative)
- Best Effort (approche ESG Dynamique).

Plus précisément, notre équipe de gestion s'attache à appliquer :

- **une approche digitalisée** visant à exclure les entreprises dont la note Absolue (Best In Universe) et la note Relative (Best In Class) sont inférieures au seuil C+ ainsi que toutes entreprises ayant des controverses de niveau 4 et 5
- **une approche discrétionnaire** visant à bonifier ou minorer le beta des entreprises en vue d'évaluer au mieux leur prime de risque en prenant en compte la dynamique ESG (Best Effort), l'analyse prospective des controverses et les risques/opportunités des 16 critères les plus matériels.



Moyens mis en place

Cette démarche ISR est mise en application à travers les moyens suivants :

Notation ESG

1. **Environnement** : enjeu par essence sectoriel, l'analyse des démarches environnementales des entreprises reste déterminante pour identifier les risques et opportunités des entreprises tant d'un point de vue réglementaire, réputationnel qu'organisationnel.

2. **Social** : ce pilier couvre des domaines divers allant de la rétention des talents en passant par la formation ou encore l'équilibre de la pyramide des âges. Tous ces enjeux convergent vers un seul et même objectif, celui de répondre au Business Modèle fixé par l'entreprise.
3. **Gouvernance** : cet enjeu se réfère aux structures et processus par lesquels les entreprises sont dirigées et contrôlées. Une bonne gouvernance aide les entreprises à appliquer au mieux leur stratégie de développement, à être plus productives, à réduire leurs risques, à exploiter leurs opportunités et enfin les protège d'une mauvaise gestion.

Traitement des Controverses

Les controverses sont systématiquement isolées dans le processus de notation et font l'objet d'une attention continue au sein de notre évaluation extra financière. Nous les considérons comme un véritable curseur pour déceler les écarts entre les performances ESG déclaratives des émetteurs et leurs pratiques au quotidien.

| | |
|-------------|---|
| Catégorie 0 | Absence de controverse |
| Catégorie 1 | Impacts faibles Absence de risque Réponse de l'entreprise a peu d'incidence Accidents sont non récurrents |
| Catégorie 2 | Impacts modérés Risques en cours (litiges et enquêtes en cours) Réponse de l'entreprise est adaptée Absence de récidence |
| Catégorie 3 | Impacts significatifs Risques en cours (litiges et enquêtes en cours) Réponse de l'entreprise est en accord avec ses pairs Accidents généralement récurrents |
| Catégorie 4 | Impacts élevés et potentiellement irréversibles Impact financier certain pour l'entreprise Réponse de l'entreprise est manquante ou a été inadaptée Accidents récurrents |
| Catégorie 5 | Impacts graves et irréversibles Impact financier certain et élevé pour l'entreprise Réponse de l'entreprise ne parvient pas à convaincre Accidents récurrents |

Matrice de concordance

Chaque notation ESG obtenue en pourcentage (Best In Universe, Best In Class) est traduite en Lettre pour une meilleure lecture des risques/opportunités ESG selon la matrice de concordance suivante :

| | |
|-----------------------|----|
| 0 < Score ≤ 8,3% | D- |
| 8,3% < Score ≤ 16,6% | D |
| 16,6% < Score ≤ 25% | D+ |
| 25% < Score ≤ 33,3% | C- |
| 33,3% < Score ≤ 41,6% | C |
| 41,6% < Score ≤ 50% | C+ |
| 50% < Score ≤ 58,3% | B- |
| 58,3% < Score ≤ 66,6% | B |
| 66,6% < Score ≤ 75% | B+ |
| 75% < Score ≤ 83,3% | A- |
| 83,3% < Score ≤ 91,6% | A |
| 91,6% < Score ≤ 100% | A+ |

Source

Toutes les données ESG sont issues de la recherche Sustainalytics.

Ecosystème

Pour parfaire notre démarche, nous nous sommes également entourés

- D'une équipe ISR (gérant/analyste) dotée d'une expérience et d'un savoir-faire significatifs en la matière qui a pour mission de faire vivre et progresser notre démarche ISR,
- D'un comité ISR semestriel visant à développer notre plan d'action en la matière,
- D'une agence de notation extra financière ESG (Sustainalytics),
- D'un contrôle interne qui s'assure la bonne application de notre démarche ISR,
- D'une Réserve Facultative de Développement Durable ayant pour objet le financement d'une démarche de Responsabilité Sociétale de plus grande envergure au sein de Roche-Brune AM.

Engagement et dialogue actionnarial

Aucun filtre d'exclusion sectoriel n'est appliqué lors du processus d'investissement, car nous croyons dans la nécessité d'accompagner progressivement toutes les entreprises – pas seulement les plus vertueuses – vers des modèles d'affaires plus durables. A travers nos partenariats de longue date (EthiFinance, PRI), nous engageons un dialogue ouvert avec ces entreprises dans une démarche de

progrès continu. Encore une fois, notre ambition reste l'évaluation des risques, la revue du Beta de marché et, in fine, de la prime de risque de l'émetteur.

Toutefois, nous nous interdisons d'investir dans les entreprises suivantes :

- Celles impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions prohibées par les **conventions d'Ottawa et d'Oslo**
- Celles concernées de près ou de loin par **des jeux d'argent**, secteur qui nous semble incompatible avec le métier de gérant pour compte de tiers,

Approche de lutte contre le changement climatique

Le « Beta Carbone » a pour objectif d'identifier les impacts d'un Stress Test « Scénario 2°C » sur les états financiers des entreprises (en termes de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle, de capex et de valorisation des actifs immobilisés). Cet outil a pour but de corriger une vision « mainstream » de l'entreprise menée par les analystes de place qui n'intègrent pas encore dans leur analyse financière les impacts de la problématique Climat.

L'horizon choisi pour ce stress test « scénario 2°C » est l'année 2025, afin d'évaluer la résilience du portefeuille à cet horizon de temps qui correspond à un moment clé de la Transition Climat, et en conséquence, de pouvoir aligner, à moyen terme, nos portefeuilles aux objectifs de limitation 2°C définis par l'accord de Paris.

Suivi des actifs immatériels

Toujours en lien avec notre volonté d'avoir une mesure du risque et de la création de valeur la plus fine possible, nous avons développé, en partenariat avec l'Observatoire de l'Immatériel ⁽¹⁾, un référentiel « empreinte immatérielle », qui vise à évaluer la qualité du capital Clients, Humain, Actionnarial, Innovation, Marque, Fournisseurs et Organisationnel.

Cet outil nous est apparu nécessaire pour renforcer notre approche ESG. Le capital immatériel d'une entreprise est un actif non reconnu en comptabilité. Or c'est bien un actif que possède l'entreprise et conceptuellement, il pourrait donc être reconnu en tant que stock, inscrit au Bilan. Parallèlement, les démarches ESG menées par les entreprises représentent les bonnes pratiques en matière d'environnement, de social et de gouvernance. C'est ce que fait l'entreprise. Elles peuvent donc s'assimiler à un flux (bonnes pratiques ESG) qui vient alimenter, en positif ou en négatif, le stock (actifs immatériels). En définitive, une approche Immatérielle est bien complémentaire à notre démarche ESG. Cette double vision que nous avons adoptée au cœur de notre processus de gestion permet d'avoir une vision plus juste de l'entreprise.

(1) Observatoire de l'Immatériel : association fondée en 2007. Avec ses adhérents et la Direction Générale des Entreprises, elle se charge de faire connaître le Capital Immatériel à l'ensemble des acteurs économiques.

Politique de vote

Nous entendons exercer tous les droits et les devoirs que nous confère le statut d'actionnaire, notamment en participant de manière active aux assemblées générales et en exerçant les droits de vote des sociétés dans lesquelles nos fonds ont une participation.

Conformément à notre déontologie, nous exerçons ces fonctions en toute indépendance, notamment vis à vis des émetteurs, et dans l'intérêt exclusif de nos porteurs de parts.

La veille des convocations aux assemblées générales est assurée par notre partenaire ProxyEdge. Les résolutions sont instruites et analysées par l'équipe de gestion avec le concours actif de la société Glass Lewis, une agence de recommandations de vote. Enfin, les droits de vote sont exercés directement par l'équipe de gestion.

Plus d'informations sont disponibles dans le document « Politique de vote » accessible sur notre site internet.

Transparence / Reporting

En conformité avec l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique et les exigences du label ISR, nous publions régulièrement des informations sur notre démarche ISR. Nous publions notamment :

- Un **reporting ESG mensuel** faisant le point sur le taux de sélectivité induite par le filtre ISR, les performances ESG de chaque titre en portefeuille et les impacts extra-financiers des fonds. Ce reporting nous permet de nous assurer, d'une part, un niveau de transparence conforme aux attentes de nos clients et d'autre part, une adéquation entre nos résultats et nos objectifs ESG.
- Des **lettres et articles ESG** qui visent à informer régulièrement nos clients sur les enjeux ESG d'actualité et de leur prise en compte dans notre processus d'investissement.

Périmètre de couverture

| QUALITE DE LA DEMARCHE ISR | ROCHE-BRUNE EUROPE ACTIONS | ROCHE-BRUNE ZONE EURO ACTIONS | ROCHE-BRUNE EURO PME | ROCHE-BRUNE FUNDS CAPITAL BRAIN |
|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|
| Intégration extra financière | ✓ | ✓ | | ✓ |

A noter que les exigences de **notre démarche ISR décrites ci-dessus ne concernent que les fonds de la gamme Roche-Brune dotés d'un encours supérieur à 50 millions d'euros** à savoir Roche-Brune Europe Actions et Roche-Brune Zone Euro Actions au jour de la présente politique. Veuillez noter que les autres fonds de la gamme Roche-Brune AM peuvent être couverts partiellement par notre démarche extra financière notamment lorsque des titres notés en matière d'ESG de notre Univers d'investissement Europe sont en commun sur d'autres univers de la gamme.

En 2017, nous avons obtenu le Label ISR pour nos deux fonds historiques, Roche-Brune Zone Euro Actions et Roche-Brune Europe Actions, qui représentent à eux seuls plus de 90% des encours totaux. Bien qu'éligibles à cette labélisation depuis plusieurs années déjà, l'émergence d'un nouveau label étatique nous a incité à rentrer dans ce processus de certification en 2017.

Paris, le 23 octobre 2017

Bruno Fine
CEO



Glossaire

Article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique : Destiné à stimuler le financement de la Transition Écologique et Énergétique (TEE), l'article 173 de la loi TEE instaure, pour la première fois, des obligations d'information pour les investisseurs institutionnels sur leur gestion des risques liés au climat, et plus largement l'intégration de paramètres environnementaux et sociaux dans leur politique d'investissement.

Convention d'Ottawa : traité international de désarmement qui interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel.

Convention d'Oslo : La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction.

ESG : Ce sigle international est utilisé par la communauté financière pour désigner les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable. Grâce aux critères ESG, on peut évaluer l'exercice de la responsabilité des entreprises vis-à-vis de l'environnement et de leurs parties prenantes (salariés, partenaires, sous-traitants et clients).

EthiFinance : agence de notation extra-financière dont l'analyse concerne principalement les PME françaises.

Investissement socialement responsable (ISR) : L'Investissement Socialement Responsable (ISR) consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la gestion financière.

Label ISR : destiné aux investisseurs, ce label permet d'identifier facilement les produits qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur gestion. Un fonds labellisé ISR doit répondre à de nombreuses exigences : la transparence de gestion, la prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille ainsi que des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme.

PRI (Principles for Responsible Investments de l'ONU) : Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles, mais au sens large. Les PRI sont un des moyens de tendre vers une généralisation de la prise en compte des aspects extra-financiers par l'ensemble des métiers financiers.

Les principes pour l'investissement responsable sont au nombre de 6. Les investisseurs qui s'engagent à les respecter doivent :

1. Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
2. Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
3. Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
4. Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs
5. Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité
6. Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI